

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(E X T R A I T)

n° 2023-27

de la commune de FERICY

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 077-217701796-20230922-D2023_27-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	11

DATE DE LA CONVOCAION
18/09/2023

DATE D'AFFICHAGE
18/09/2023

Séance du Vendredi 22 septembre 2023, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux septembre à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents :

ALLEYRAT Paul, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HAMÉON Yoann,

Absents :

DESHAMS-FONTAINE Corentin ayant donné pouvoir à Jean-Luc GERMAIN

BOURGES Manel ayant donné pouvoir à Cécile DJORDJEVIC

ROCHER Catherine ayant donné pouvoir à Hervé DESPOTS

MENET Sophie

HAMEON Yoann est désigné secrétaire de séance

OBJET : Travaux supplémentaires liés au programme de rénovation d'éclairage public 2023

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de Féricy est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le budget inscrit selon le montant de l'Avant **Projet Sommaire** réalisé par le SDESM à l'occasion du programme de rénovation d'éclairage public 2023 ;

Considérant, le montant des travaux supplémentaires est valorisé selon le devis de l'entreprise attributaire à 13 436.50 € HT soit 16 123.80 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux supplémentaires d'après le devis de l'entreprise attributaire
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux supplémentaires concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les travaux supplémentaires concernant le réseau d'éclairage public des rues suivantes : rue du Montceau, rue du Bon Puits, rue de la Gennerie.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux du programme 2023.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

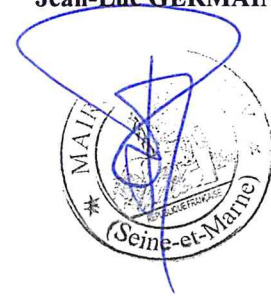
**Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte**

**Transmis en Préfecture le 28 septembre 2023
Publié le 28 septembre 2023**

**Le secrétaire de séance
Yoann HAMEON**

**Extrait certifié conforme
à Féricy, le 25 septembre 2023**

**Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN**



Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le 
ID : 077-217701796-20230922-D2023_27-DE